

---

**Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon**  
**Débats d'orientation budgétaire 2023**  
**DOSSIER DE PRESSE**

---


**Contact presse**

**Malvina SIRISAWAT**

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

**7 NOVEMBRE 2022**

Irsy.fr    

## **SOMMAIRE**

**Page 3 : synthèses des débats d'orientation  
budgétaire 2023**

**Page 4 : rappel du cycle budgétaire**

**Page 5 : l'Agglomération**

*Les recettes et les dépenses*

*Les épargnes et la dette*

*Les dépenses de personnel*

*Le programme d'investissement*

**Page 10 : la Ville**

*Les recettes et les dépenses*

*Les épargnes et la dette*

*Les dépenses de personnel*

*Le programme d'investissement*

**A quelques semaines du vote du budget, les collectivités dessinent les lignes directrices de l'exercice à venir et la trajectoire financière de l'action municipale et communautaire. Malgré un environnement budgétaire contraint et incertain, la Ville et l'Agglomération renforcent la qualité et la présence des services publics pour répondre aux attentes des Yonnais et Agglo-Yonnais.**

**Le débat d'orientation budgétaire 2023 présente les ambitions d'un territoire en transition qui correspond aux enjeux de demain : le cœur Vendée poursuit la dynamique engagée depuis 2020 et opère des choix stratégiques pour l'avenir de La Roche-sur-Yon. Les mesures ambitieuses qui sont proposées répondent à nos priorités :**

- Améliorer la qualité de vie dans nos communes ;
- Soutenir le développement économique de l'Agglomération ;
- Investir dans les mobilités durables (transports et déplacements) ;
- Continuer nos actions en faveur de l'environnement ;
- Améliorer le pouvoir d'achat des agents de nos collectivités en augmentant les dépenses de personnel.

**Si la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon sont en capacité de maintenir leur programme de mandat et d'accélérer les investissements, c'est grâce à une bonne gestion des recettes et des dépenses qui traduit une situation financière saine.**



### **Synthèses des débats d'orientation budgétaire 2023**

Les perspectives financières mises à jour dans le cadre du DOB 2023 démontrent la capacité de la Ville et de l'Agglomération à s'adapter et à faire face à cette nouvelle situation exceptionnelle marquée notamment par l'inflation et par la crise énergétique, celle-ci faisant suite à la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Pour l'Agglomération, les équilibres financiers attendus pour 2022, avec un ratio de désendettement projeté à 6,3 années et une épargne nette à 5,76 M€, devraient permettre à la collectivité d'affronter le contexte incertain lié à la conjoncture économique actuelle.

Les équilibres financiers restent à un niveau satisfaisant sur l'ensemble de la période avec une capacité de désendettement qui devrait revenir dès 2025 autour des 6 ans pour l'Agglomération et à 7 ans pour la Ville, soit le niveau constaté en 2019 avant la crise sanitaire (premier seuil d'alerte fixé à 12 ans).



## Rappel du cycle budgétaire

Le cycle budgétaire des collectivités locales se traduit par l'accomplissement d'étapes budgétaires suivant un calendrier précis. Il est rythmé par **3 étapes obligatoires** : **le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif, et le vote du compte administratif et du compte de gestion**. Dans certains cas, des décisions modificatives sont nécessaires.

- 1- Le débat d'orientation budgétaire (DOB)** est la première étape formelle du processus de préparation du budget. L'exécutif de la collectivité est ainsi tenu de soumettre à l'assemblée délibérante le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**, un document qui retrace l'environnement économique mondial et national en considérant notamment les dispositions pertinentes de la loi de finance d'une part. Le ROB présente d'autre part **la situation financière de la collectivité et les orientations politiques** retenues à court ou moyen terme ou dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toutes ces informations alimenteront le DOB qui doit se tenir au moins deux mois avant l'examen du budget primitif.
- 2- Le budget primitif** constitue le document budgétaire par lequel la collectivité va prévoir ses dépenses et ses recettes sur une année civile. Il se compose de **deux sections**, une de **fonctionnement** et une d'**investissement**, chacune équilibrée en dépenses et en recettes. Le budget étant un acte prévisionnel, il peut faire l'objet de modifications aux fins d'**adaptation** à travers des **décisions modificatives** votées après le budget primitif.
- 3- Le compte administratif** vient clôturer ce cycle budgétaire. Il s'agit d'un document détenu par l'ordonnateur, qui retrace l'ensemble de ses dépenses et de ses recettes dont il a saisi le comptable public par l'émission de bordereaux de mandatement ou de perception de titres. Établi au titre d'un exercice donné, il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.



# L'Agglomération

Présentation au conseil communautaire du 8 novembre 2022



## **Les recettes et les dépenses**

Le scénario proposé dans le cadre du DOB 2023 correspond à un PPI de 100 M€ avec un prix moyen de l'électricité de 280 €/MWh sur l'année 2023 (dont 400 €/MWh sur les 6 derniers mois) :

### **Les hypothèses de recettes**

- Stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble de la période 2023-2028
- Fiscalité directe : évolution des bases de TFB de 7,5 % en 2023, 4 % en 2024 puis 2,2 % par an
- Fiscalité indirecte : part TVA nationale reversée en progression de 9 % en 2022, +4 % en 2023, +3% en 2024 puis +2 % par an
- Fiscalité économique : évolution des bases de CFE de 7,5 % en 2023, 4 % en 2024 puis +2,5 % par an, CVAE figée à partir de 2023 à 7,85 M€ (suppression en 2023 puis compensation dynamique de l'Etat par une fraction de TVA reversée avec +3% en 2024 puis +2% par an), progression de 1 % pour la TASCOM, progression des IFR de 3,5 % en 2023, +2,5 % en 2024 puis +2 % par an ;
- Dotations : croissance de 1,5% de la dotation d'intercommunalité en 2023 puis de 100 K€/an suite à l'augmentation du CIF (transfert du solde net de mutualisation dans les AC), -2% pour la dotation de compensation pour prendre en compte les écarts liés à la péréquation ;
- Les produits induits des investissements du complexe aquatique patinoire sont intégrés dans les produits de services (chapitre 70).

### **Les hypothèses de dépenses**

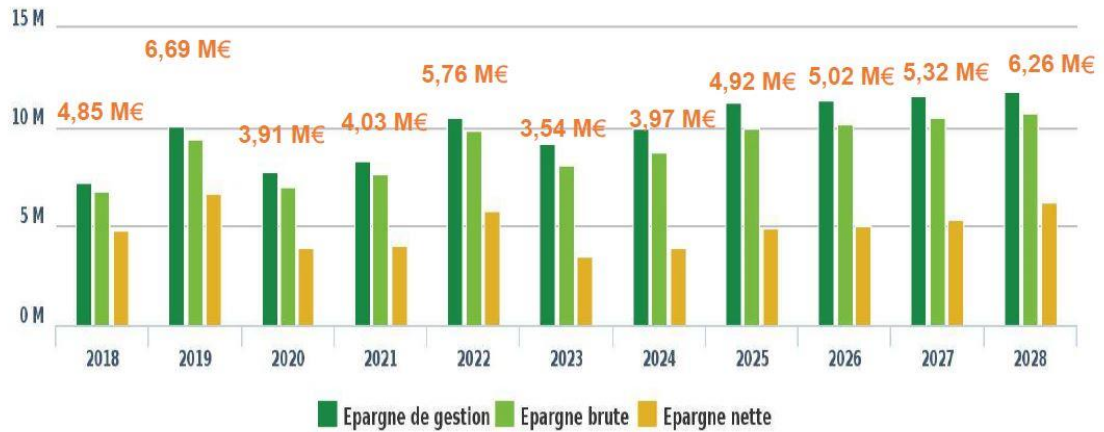
- Charges à caractère général : +13,1 % en 2023, +5,2 % en 2024, -5,9 % en 2025 puis +2 % par an dont économies d'énergie (-135 K€ en 2023 et 2024) ;
- Charges de personnel : +5,5 % en 2023 puis +2 % par an ;
- Charges de gestion courante : +2,5 % en 2023 puis +1% par an pour les subventions aux associations et organismes ;
- Charges financières : augmentation des taux d'intérêt liés aux nouveaux emprunts (2,7 % en 2022, 3 % en 2023 puis 3,3 % à compter de 2024) ;
- Les charges induites des investissements du complexe aquatique patinoire et du QUAI M sont intégrées aux chapitres 011,012 et 65.
- PPI de 100 M€ pour la période 2021-2026 (puis 11 M€/an sur 2027 et 2028) réalisée à 85%.



## Les épargnes et la dette

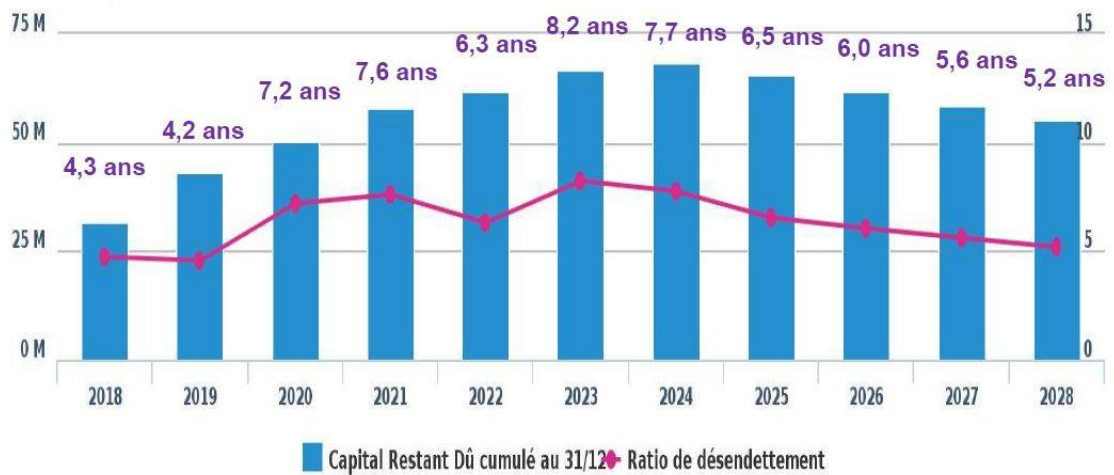
### Les Epargnes

Budget Budget principal > DOB 2023 - PPI 100 M€



### Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget principal > DOB 2023 - PPI 100 M€





## Les dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de personnel depuis 2018 (assurances et adhésion CNAS – Comité national d'action sociale – incluses), hors refacturations liées à la mutualisation :

CA 2018	CA 2019	18/19	CA 2020	19/20	CA 2021	20/21	Budgété 2022	DOB 2023
19,82 M€	20,08 M€	1,31%	19,99 M€	-0,45 %	21,19 M€	6%	23,04 M€	24,30 M€

Le budget primitif 2023 intégrera plusieurs mesures destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents.

### **Les mesures nationales**

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 représentera en année pleine 650 K€.
- Le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est estimé à 55 K€ en 2023.
- Le versement du régime indemnitaire en prenant en compte uniquement le poste occupé et non plus le grade, soit 22 K€.

### **Les mesures locales**

- La prise en charge à 100 % du contrat prévoyance est estimée à 140 K€ pour l'année 2023. 374 agents permanents bénéficient actuellement de ce dispositif, soit 77,11 % des effectifs (+ 10,3 % par rapport à 2021).
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 190 K€ pour l'agglomération en 2023. A ce jour, environ 350 agents de l'agglomération bénéficient de cette mesure (700 agents en prenant en compte la Ville et le CCAS - hors Ehpad).

Le budget primitif 2023 intégrera également :

- **La prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT)**, soit une dépense estimée pour la collectivité à 125 K€
- Une enveloppe spécifique de 120 K€ afin de pouvoir assurer **la prise en charge des saisonniers** (demande importante dans le secteur des piscines notamment) et **le recours plus important à l'intérim** (dans le domaine de la petite enfance notamment).





## **Le programme d'investissement**

**Le programme d'investissement pour 2023 s'élève à la somme de 21,01 M€** (budget principal) avec les 5 principaux postes d'investissement suivants :

- 1- Développement économique (6 M€)**
- 2- Déplacements/transports (4,3 M€)**
- 3- Environnement (3,3 M€)**
- 4- Actions en faveur des communes (2,6 M€)**
- 5- Habitat (2 M€)**

Les principales opérations présentées au prochain Budget Primitif seront :

- Les contournements Nord et Sud pour 3,4 M€
- Les aides pour l'habitat public et privé pour 2,6 M€,
- Les fonds de concours versés aux communes pour 2,6 M€,
- La gestion des eaux pluviales pour 1,8 M€,
- Les travaux dans les zones d'activités économiques pour 1,7 M€,
- Les acquisitions de terrains pour l'aménagement de la Malboire pour 1,65 M€,
- La mise en œuvre du volet énergies renouvelables du PCAET (SAS Vendée Energie, installation de panneaux photovoltaïques) pour 736 K€,
- Les liaisons douces (maîtrise d'ouvrage Agglomération et fonds de concours) pour 700 K€,
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour 300 K€,
- La restructuration et extension de multi-accueil de La Ferrière pour 220 K€.



# La Ville

Présentation au conseil municipal du 10 novembre 2022



## **Les recettes et les dépenses**

Le scénario proposé dans le cadre du DOB 2023 correspond à un PPI de 120 M€ avec un prix moyen de l'électricité de 280 €/MWh sur l'année 2023 (dont 400 €/MWh pour les 6 derniers mois) :

### ***Les hypothèses de recettes***

- Stabilité des taux d'imposition sur l'ensemble de la période ;
- Fiscalité directe : progression des bases de fiscalité (TF et THRS) de 7,5 % en 2023, +4 % en 2024 puis +2% par an ;
- Dotations : baisse de 100 k€ par an de la dotation forfaitaire pour prendre en compte les écrêtements liés à la péréquation, hausse de la DSU de 5 % par an et stabilité de la part principale de la DNP ;
- Participations (CAF, ...) : + 1% par an
- Subventions reçues liées au PPI (Région, Département, UE, ...) : taux de subventionnement de 17,65 % ;

### ***Les hypothèses de dépenses***

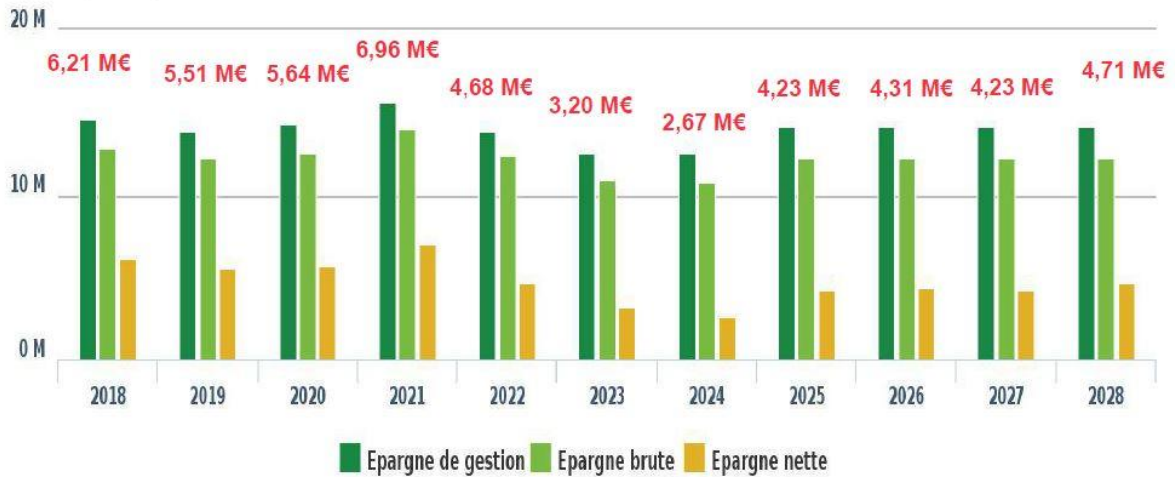
- Charges à caractère général : +7,3 % en 2022, +11,7 % en 2023, +5,3 % en 2024, -7,2 % en 2025 puis +2 % par an (dont économies d'énergie : -470 K€ en 2023 et 2024 puis -235 K€ à partir de 2025) ;
- Progression des charges de personnel de 6,5 % en 2023 puis de 1,5 % par an ;
- Un PPI à hauteur de 120 M€ sur la période 2021/2026 pour le budget principal réalisé à hauteur de 85 %.



## Les épargnes et la dette

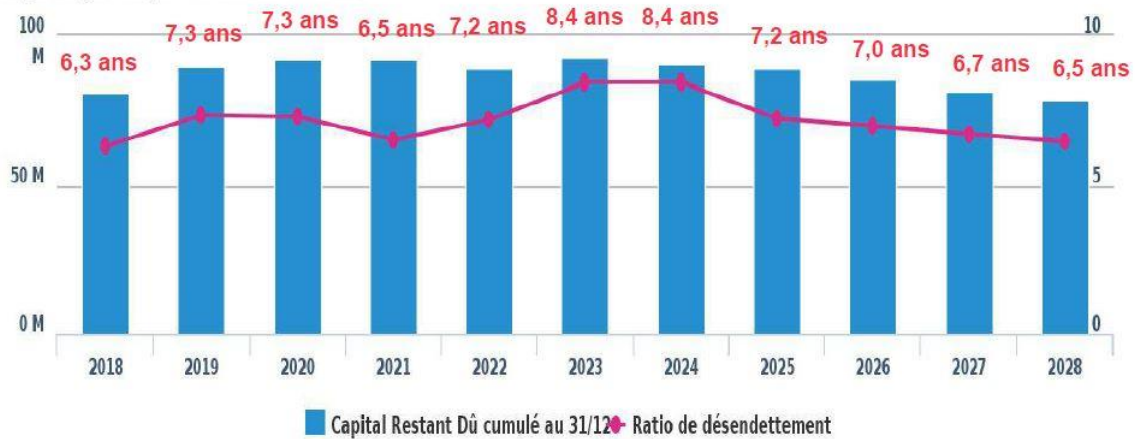
### Les Epargnes

Budget Budget Principal > DOB 2023 - PPI 120 M€



### Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Budget Principal > DOB 2023 - PPI 120 M€





## Les dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de personnel depuis 2018 (assurances et adhésion CNAS – Comité national d'action sociale – incluses), hors refacturations liées à la mutualisation :

CA 2018	CA 2019	18/19	CA 2020	19/20	CA 2021	20/21	Budgété 2022	DOB 2023
34,63 M€	35,20 M€	1,65%	35,75 M€	1,56 %	35,75 M€	0%	37,80 M€	40,26 M€

Le budget primitif 2023 intégrera les mesures locales et gouvernementales destinées à augmenter le pouvoir d'achat des agents.

### **Les mesures nationales**

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 représentera en année pleine 1,08 M€,
- Le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) est estimé à 90 K€ en 2023,
- Le versement du régime indemnitaire en prenant en compte uniquement le poste occupé et non plus le grade, soit 35 K€

### **Les mesures locales**

- La prise en charge à 100 % du contrat prévoyance est estimée à 225 K€ pour l'année 2023. 701 agents permanents bénéficient actuellement de ce dispositif, soit 81,8 % des effectifs (+8,35 % par rapport à 2021),
- La prise en charge des titres-repas est évaluée à 190 K€ pour la ville en 2023. A ce jour, environ 350 agents de la ville bénéficient de cette mesure (700 agents en prenant en compte l'agglomération).

Le budget primitif 2023 intégrera également :

- La prise en compte du **glissement vieillesse technicité** (GVT) (cela représente une dépense pour la collectivité estimée à 250 K€).
- La **réorganisation de la direction Education** avec l'augmentation du temps de travail de 11 animateurs titulaires, de 15 animateurs référents, de 5 animateurs du pool remplacements, de 14 animateurs-ATSEM et, dans le cadre de la **lutte contre la précarité**, la **hausse du temps de travail de plusieurs agents contractuels** en parallèle d'un plan de titularisation de 40 agents étalés sur 3 ans, et le **versement d'un régime indemnitaire aux agents contractuels**. L'ensemble représente un coût annuel de 455 K€.



## Le programme d'investissement

**Le programme d'investissement pour 2023 s'élève à la somme de 31,65 M€** (budget principal) avec les 5 principaux postes d'investissement suivants :

- 1- Bâtiments administratifs (6 M€)**
- 2- Voiries-réseaux-éclairage public (5,9 M€)**
- 3- Culture (5,5 M€)**
- 4- Scolaire-périscolaire (4 M€)**
- 5- Opérations d'aménagement (3,3 M€)**

Les principales opérations présentées au prochain Budget Primitif seront :

- L'Hôtel de Ville et d'Agglomération, le musée et espace napoléonien pour 5,4 M€.
- Le projet Piobetta : acquisition et aménagement du cinéma pour 4,5 M€,
- Le PRIR Vigne-aux-Roses pour 3 M€,
- Les restructurations des groupes scolaires Montjoie (650 K€) et Laënnec (2 M€),
- Le réaménagement de la rue Salengro pour 1,8 M€,
- Les espaces publics du quartier des Halles pour 1,4 M€,
- Les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre du « Zéro Plastique » (623 K€),
- La requalification de la Garenne pour 600 K€,
- Les aménagements de pistes cyclables et liaisons douces pour 500 K€,
- L'aménagement des abords de l'îlot de la Poste pour 480 K€,
- La 3<sup>ème</sup> tranche du centre municipal de santé pour 400 K€.